



**SICTOM
SUD-ALLIER**

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2014

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance du Comité Syndical.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, il remercie vivement la municipalité de Bayet qui met une nouvelle fois gratuitement à disposition sa salle de fêtes pour tenir la réunion du Comité Syndical.

Il souhaite également la bienvenue à M. Yves GIRARD – Receveur Syndical qui assiste aujourd'hui à sa dernière réunion dans la mesure où il prendra sa retraite le 31 décembre prochain. M. GIRARD est accompagné de Mme Catherine DESNOS qui le remplacera à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Président lui souhaite la bienvenue et lui exprime ses meilleurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

I - ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2014

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité – 2 abstentions - le compte rendu de sa réunion du 6 octobre dernier.

II- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n°7/28052014 du 28 mai 2014.

- **Décision n° 1/23102014 du 23 octobre 2014** : Autorisation de signer le marché suivant :

Lot	Montant du marché	Attributaire
Lot n°1 : Caissons DEEE et caissons DDS : - 12 caissons sécurisés 30m3 pour DEEE - 10 caissons sécurisés	114 466 € HT	CMMI ZI LA PALUE 86220 INGRANDES
Lot n°2 : Achat de 10 euroconteneurs 5m3	14 841 € HT	PRESSOR 6 RUE DU FOREZ CE 1707 91017 EVRY

Lot n°3 : Fourniture de 40 bacs 2400L	39 024 € HT	CONTENUR SL 3 RUE DE LA CLAIRE 69009 LYON
Lot n°4 : 10 colonnes à verre 0,7 à 1m3	7 669,10 € HT	PLASTIC OMNIUM Rue Louis Labbé Bât C – CS 48040 Chaponnay 69967 CORBAS
Lot n°5 : 15 colonnes à verre insonorisées de 3,5 à 4m3	17 556,45 € HT	PLASTIC OMNIUM Rue Louis Labbé Bât C – CS 48040 Chaponnay 69967 CORBAS
Lot n°6 : 2 compacteurs 20m3	35 280 € HT	G.GILLARD SAS ZA DES PEUPLIERS BP 27 77590 BOIS LE ROI
Lot n°7 : 10 colonnes pour la collecte du carton	14 900 € HT	UTPM REALISATION ROUTE DE NOYON 02380 COUCY LE CHATEAU

- **Décision n° 2/23102014 du 23 octobre 2014** : Autorisation de signer le marché suivant

Lot	Montant du marché	Attribitaire
Lot n°1 : Châssis 8x4 32T PTR 44T	106 700 € HT	GARAGE NEVERS SUD PARC LOGISTIQUE – ZAC DES GRIS 03400 TOULON SUR ALLIER
Lot n°2 : Bras 26T à monter sur châssis 8x4 32T	48 292 € HT	CARROSSERIE MANGOT ZA CHERIACTIVITE 63450 TALLENDE
Lot n°3 : Châssis 26T 6x4 PTR 44T	97 700 € HT	GARAGE NEVERS SUD PARC LOGISTIQUE – ZAC DES GRIS 03400 TOULON SUR ALLIER
Lot n°4 : Bras 20T à monter sur châssis 26T 6x4	43 150 € HT	CARROSSERIE MANGOT ZA CHERIACTIVITE 63450 TALLENDE
Lot n°5 : Grue sur berce compatible avec le bras 20T monté sur le châssis 26T 6x4	76 000 € HT	CARROSSERIE MANGOT ZA CHERIACTIVITE 63450 TALLENDE
Lot n°6 : Châssis 26T 6x2*4 pour carrossage	113 500 € HT	GARAGE NEVERS SUD PARC LOGISTIQUE – ZAC DES GRIS

d'une benne à chargement latéral		03400 TOULON SUR ALLIER
Lot n°7 : Benne à chargement latéral pour bacs de 500 à 3200L	1.17 000 € HT	SEMAT 335 avenue Jean Guiton 17028 LA ROCHELLE

- **Décision n° 3/23102014 du 23 octobre 2014** : Autorisation de signer un avenant n°2 au marché n°2013AO04 à bons de commande, sans minimum ni maximum, conclu pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois à compter du 11 Juillet 2013 avec l'association Emeraude id Création pour l'acquisition de composteurs. L'avenant a pour objet d'ajouter une référence de prix figurant au bordereau des prix unitaires : Bac de structurant grillage droit : 59,60 € HT l'unité.

- **Décision n° 1/03112014 du 3 novembre 2014** : Autorisation de réalisation d'une opération de refinancement du prêt n° MPH257861EUR contracté le 23 mars 2006 auprès de DEXIA Crédit Local dont le capital restant dû s'élève à 2 549 546,62 € :
 - Remboursement anticipé dudit prêt dont le capital restant dû s'élève à 2 549 546,62 € et dont l'indemnité de refinancement anticipé dérogatoire est fixée à 420 000 € prise en compte dans les conditions du contrat de prêt de refinancement
 - Et conclusion avec DEXIA Crédit Local d'un prêt de 3 299 546,62 € décomposé ainsi qu'il suit :
 - Prêt 1 d'un montant de 2 549 546,62 € d'une durée de 5 ans et 10 mois au taux fixe de 4,28% avec amortissement annuel progressif et date de 1ère échéance fixée au 01/10/2015 affecté au Budget Annexe Location Usine
 - Prêt 2 d'un montant de 750 000 € d'une durée de 10 ans au taux fixe de 2,95% avec amortissement annuel progressif et date de 1ère échéance fixée au 01/12/2015 affecté au Budget Syndical.

III – PERSONNEL – MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE

Question présentée par M. J. BLETTY – Vice-Président chargé du personnel

M. BLETTY rappelle au Comité Syndical que dans le cadre du dispositif de réforme de la protection sociale des agents de la fonction publique territoriale, une participation de 10 € par mois et par agent travaillant à temps complet est attribuée pour aider au financement du contrat de prévoyance « maintien de salaire ».

Afin de compléter ce dispositif et sur avis conforme du Comité Technique, il est proposé au Comité Syndical de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2015, une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les agents du SICTOM SUD ALLIER. Cette aide est destinée à permettre aux agents de l'Etablissement de financer toute ou partie d'une complémentaire santé labellisée par l'Autorité de Contrôle Prudentielle (mutuelle ou assurance).

Elle serait réservée exclusivement – comme prévu par la réglementation – aux agents de l'Etablissement (à l'exclusion des membres de leurs familles) de droit public et de droit privé (à l'exclusion des remplaçants, vacataires et saisonniers et des agents de droit privé sur emploi non permanent présents depuis moins de 6 mois dans l'Etablissement).

Le montant de cette aide serait fixé pour un équivalent temps complet à 20 € net / mois / agent (soit 21,71 € brut).

Suite à des questions de membres de l'Assemblée, il est précisé que cette somme de 20 € pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé s'ajoute aux 10 € attribués par l'aide à l'acquisition d'un contrat de prévoyance maintien de salaire et que cette aide est réservée aux agents en activité et qu'elle entre dans le montant imposable des agents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité – 2 abstentions – le Comité Syndical approuve cette proposition.

IV – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Question présentée par M. J. BLETTY – Vice-Président chargé du personnel

M. BLETTY informe l'Assemblée que dans le cadre de l'optimisation et d'une meilleure organisation des moyens humains du SICTOM, il lui est proposé de procéder à des ajustements du tableau des effectifs.

Les créations de postes proposées correspondent aux éléments suivants :

- Un poste de chauffeur de benne à chargement latéral est destiné à accompagner l'achèvement du développement de l'extension de la collecte sélective au porte à porte.
- Un deuxième poste est destiné à créer un binôme à la personne chargée de gérer le quai de transfert des déchets de la collecte sélective et des autres déchets des déchetteries (ferraille, verre, végétaux...)
 - o Ces deux postes avaient été prévus dans le plan du développement initial du programme d'extension de la collecte sélective. Le second aurait – dû être créé dès la mi 2014. Il s'agit des derniers postes qui devaient être créés dans ce cadre.
- Un poste correspond à la pérennisation d'un emploi de remplaçant pour les congés maladie, congés et ART. En effet, jusqu'alors, il était occupé par des emplois de contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion.
- Enfin, un poste serait créé afin de renforcer l'agent chargé du lavage des points tri, colonnes et bacs, qui est à ce jour occupé par un équivalent temps plein mis à disposition par le Centre de Gestion.
 - o Ces deux créations permettraient de « déprécier » deux postes, étant entendu qu'aucun remplacement ne serait désormais réalisé sur l'équipe chargée des lavages colonnes, points tri et bacs, ainsi que celle chargée des quais de transfert évoquée plus haut.

Le tableau qui suit résume ces éléments.

Grades ou emplois	Cat.	Effectif Budgétaire au 01/10/2014	dont temps non complet	Variations	Effectif Budgétaire au 01/01/2015
Directeur Général des Services	A	1	0	0	1
Attaché principal *	A	2	0	0	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	0	0	4
Adjoint administratif 1ère classe	C	2	0	0	2
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	0	0	2
Rédacteur	B	0	0	0	0
ADMINISTRATIF		12	0	0	12
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2	0	0	2
ANIMATION		2	0	0	2
Ingénieur	A	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	1	0	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	11	0	0	11
Adjoint technique principal 1ère classe	C	15	0	0	15
Adjoint technique principal 2ème classe **	C	20	0	0	20
Adjoint technique 1ère classe	C	3	0	0	3
Adjoint technique 2ème classe ***	C	51	3	+4	55
TECHNIQUE		102	3	+4	106
S/TOTAL 1		116	3	+4	120
Maitre compositeur - Technicien	B	1	0	0	1
Apprenti		1	0	0	1
Emplois d'avenir		6	0	0	6
S/TOTAL 2		8	0	0	8
TOTAL GENERAL (1+2)		124	3	+4	128

* dont un détachement sur emploi fonctionnel de DGS

** dont un emploi non pourvu suite à disponibilité pour convenance personnelle de l'agent

*** dont 3 emplois non pourvus suite à disponibilité pour convenance personnelle des agents

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical accepte cette modification du tableau des effectifs.

V- FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR

Question présentée par M. A. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

M. BIDAUD informe l'Assemblée que différents titres émis par le SICTOM n'ont pu être recouvré par le Receveur. Celui-ci demande dès lors de les admettre en non-valeurs.

Il en va ainsi de différents états au titre

- du Budget Syndical pour un montant total de 911,19 € relatifs aux entreprises Transports MARTEL et Garage MUET ;
- du Budget Annexe « Collecte Sélective » pour un montant total de 2 225,78 € TTC relatifs aux entreprises SIMOBI, GIMRELEC et divers débiteurs pour des montants minimes ;
- du Budget Annexe « Prestations aux professionnels » pour un montant total de 910,11 € TTC relatifs aux entreprises LAMY MULTISERVICES, FC RENOVE et divers débiteurs pour des montants minimes
- et du Budget Annexe « location usine » pour un montant total de 1 047 915,74 € suite à la défaillance de l'entreprise LITWIN.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical admet l'ensemble des créances ci-dessus décrites en non-valeur.

VI – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE n°2

Question présentée par M. A. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

Le Premier Vice-Président chargé des finances propose au Comité Syndical d'adopter les ajustements budgétaires suivants

BUDGET SYNDICAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
011 - Charges à caractère général				
60622	Carburant	770 000,00 €	2 455,00 €	767 545,00 €
65 - Autres charges de gestion courante				
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions				
6811	Dotations aux amortissements	759 069,00 €	23 002,00 €	782 071,00 €
022 - Dépenses imprévues				
023 - Virement à la section d'investissement		943 500,00 €	22 047,00 €	921 453,00 €
	TOTAL		- €	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
21 – Immobilisations corporelles				
2158 Op 185	Mise en sécurité déchetteries	600 000,00 €	250 000,00 €	850 000,00 €
2158 Op 259	Acquisition de bennes gravats diverses	159 341,80 €	27 000,00 €	132 341,80 €
2158 Op 275	Acquisition bacs euroconteneurs	17 200,00 €	10 000,00 €	7 200,00 €
2158 Op 276	Achats compacteurs et caissons sécurisés	87 500,00 €	94 404,00 €	181 904,00 €
2158 Op 278	Acquisition 4 colonnes atelier	26 400,00 €	26 400,00 €	- €
2158 Op 279	Rempl 2 groupes HP	21 200,00 €	21 200,00 €	- €
2182 Op 282	Micro benne d'occasion	27 600,00 €	3 500,00 €	24 100,00 €
2182 Op 285	Benne OM chargement latéral	289 400,00 €	12 000,00 €	277 400,00 €
2182 Op 287	Acquis 2 véhicules de service	42 000,00 €	16 100,00 €	25 900,00 €
2182 Op 290	Acquis camion 6X4 + Bras + Grue + Berce	200 000,00 €	61 000,00 €	261 000,00 €
2183 Op 288	Matériel informatique 2014	5 000,00 €	8 200,00 €	13 200,00 €
23 – Immobilisations en cours				
2313 Op 273	Station graissage et lavage	30 000,00 €	30 000,00 €	- €
		TOTAL	267 404,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	943 500,00 €	22 047,00 €	921 453,00 €
28- Amortissement des immobilisations				
2805	Concessions et droits similaires	- €	4 599,00 €	4 599,00 €
28051	Concessions et droits similaires	5 410,00 €	4 599,00 €	811,00 €
28138	Autres constructions	21 660,00 €	107,00 €	21 767,00 €
28182	Matériels de transport	346 974,00 €	25 776,00 €	372 750,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	54 169,00 €	2 881,00 €	51 288,00 €
16 - Emprunts et dette assimilée				
1641	Emprunts en Euros	1 333 551,00 €	266 449,00 €	1 600 000,00 €
		TOTAL	267 404,00 €	

Les ajustements budgétaires du Budget Syndical consistent :

- En section de fonctionnement en une ouverture de crédits de 23 002 € destinée à régulariser les besoins concernant la dotation aux amortissements suite à des intégrations de biens amortissables qui avaient été effectuées en retard. Une ouverture de crédits de 1 500 € est également prévue pour faire face aux créances admises en non-valeur. Ces besoins de crédits sont couverts d'une part par une diminution du virement à la section d'investissement (-22 047 €) et par une diminution des crédits de carburants (-2 455 €).
- En ce qui concerne la section d'investissement : les opérations d'ouverture ou de diminution de crédits en dépenses concernent les ajustements nécessaires suite aux résultats des différents appels d'offres attribués ces derniers mois. Il est également ajouté 250 000 € de crédits pour la réhabilitation et la mise en sécurité des différentes déchetteries qui seront financés par le surcroît d'emprunt réalisé dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré DEXIA. On retrouve enfin en recettes d'investissement, les opérations liées aux amortissements et au virement de la section de fonctionnement parallèles à celles réalisées en dépenses de fonctionnement.

Budget Annexe Collecte Sélective

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
011 - Charges à caractère général				
60622	Carburant	163 139,00 €	- 2 500,00 €	160 639,00 €
65 - Autres charges de gestion courante				
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL			- €	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
16 - Eprunts et dettes assimilées				
1641	Emprunts en euros	97 950,00 €	2 000,00 €	99 950,00 €
20 - Immobilisations incorporelles				
20414	Communes	20 000,00 €	- 2 000,00 €	18 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles				
2182	Achat véhicule de service	- €	10 700,00 €	10 700,00 €
23 - Immobilisations en cours				
2313	Construction quai de transfert CS	100 000,83 €	- 10 700,00 €	89 300,83 €
TOTAL			- €	

Les ajustements budgétaires du Budget Annexe « Collecte Sélective » consistent d'une part en l'ouverture de crédits destinée à réaliser les opérations d'admission en non-valeur. Ces crédits sont compensés par une diminution des crédits de carburants.

En section d'investissement, les ajustements proposés consistent en l'inscription de 2 000 € de remboursement de capital d'emprunt compensés par une diminution des crédits non utilisés et destinés aux fonds de concours pour l'achat de colonnes enterrées. Les crédits d'équipement permettent de financer un véhicule qui devait initialement l'être au budget général (et dont les crédits sont annulés audit budget).

Budget Annexe Location Usine
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
65 – Autres charges de gestion courante				
6541	Pertes sur créances irrécouvrables		1 047 916,00 €	1 045 916,00 €
66 - Charges financières				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	579 606,00 €	19 000,00 €	598 606,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions				
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	1 287 898,00 €	50 000,00 €	1 337 898,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 440 520,00 €	-	1 371 520,00 €
	TOTAL	TOTAL	1 047 916,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
78 – Reprises sur amortissement et provisions				
7815	Reprises sur provisions pour risques		1 047 916,00 €	1 045 916,00 €
	TOTAL	TOTAL	1 047 916,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
23 – Immobilisations en cours				
2313 Op 78	Mise en conformité aérocondenseur	269 696,00 €	69 000,00 €	200 696,00 €
	TOTAL	TOTAL	69 000,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	1 440 520,00 €	-	1 045 916,00 €
	TOTAL	TOTAL	69 000,00 €	

Les ajustements budgétaires du Budget Annexe « Location Usine » consiste d'une part en la reprise de la provision pour risque qui avait été constitué dans le cas où LITWIN venait à ne pas nous payer l'indemnité judiciaire à laquelle elle avait été condamnée. Cette reprise permet effectivement de financer la non-valeur de cette créance présentée plus haut.

Par ailleurs, par une diminution de l'opération de mise en conformité de l'aérocondenseur - qui est désormais achevée pour un montant moins élevé que prévu - et via une diminution de l'autofinancement de la section d'investissement (diminution de 69 000 € du virement à la section de fonctionnement), la provision pour risque financier liée à la gestion des emprunts SFIL est abondée de 50 000 € afin de faire face à un taux de parité EUR/CHF qui s'est une nouvelle fois dégradée et les intérêts des emprunts sont également ajustés d'un montant de 19 000 €.

Budget Annexe Prestation aux Professionnels

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
<i>011 - Charges à caractère général</i>				
611	Contrats et prestations de service		10 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL		10 000,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
<i>70 – Produits des services du domaine</i>				
70611	Redevance spéciale	140 000,00 €	10 000,00 €	150 000,00 €
	TOTAL		10 000,00 €	

Enfin, les ajustements du Budget Annexe « Prestations aux Professionnels » consistent en deux ouvertures de crédits tant en dépenses qu'en recettes liées à la gestion du contrat de prestation conclu avec la Communauté de Communes de la Région de Montmarault (10 000 € en frais de traitement des déchets collectés compensés par la même somme en recettes facturées à cette Communauté).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve les ajustements budgétaires ci-avant décrits qui constituent la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2014.

VII – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT – AJUSTEMENT

Question présentée par M. A. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

M. BIDAUD rappelle que lors du Comité Syndical du 3 mars dernier et en complément du vote du Budget Primitif 2014, une autorisation de programme avait été ouverte au Budget Annexe Collecte Sélective destinée au financement d'un quai de transfert des déchets issus de la collecte sélective.

Conformément à la nomenclature M14 et dans la mesure où les crédits ouverts au Budget Primitif 2014, n'ont pas donné lieu à exécution, il convient en fin d'exercice d'ajuster le tableau des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

DEPENSES	N° et intitulé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP voté antérieurement	Révision de l'exercice 2014	Montant total de l'autorisation de programme	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement consommés	Crédits de paiement 2015	Restes à financer 2016	Restes à financer au-delà de 2016
	146 - Quai de transfert collecte sélective	1 000 000	-500 000	500 000	100 000	0	500 000	0	0
RECETTES									
	146 - Quai de transfert collecte sélective	300 000	-300 000	0	0	0	0	0	0

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide – à l'unanimité - d'ajuster tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant l'AP/CP du Budget Annexe Collecte Sélective.

VIII – FINANCES – AVANCE SUR SUBVENTION

Question présentée par M. A. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

M. BIDAUD rappelle au Comité que dans le cadre du dispositif de participation du SICTOM au financement de la prévoyance maintien de salaire de ses agents par l'intermédiaire d'une subvention directement versée à la MNT. De ce fait, il est proposé au Comité Syndical – dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015 et de l'attribution formelle de ladite subvention - d'accepter le versement d'un acompte sur subvention 2015 de 4 500 € maximum (1 500 € par mois de janvier à mars 2015) à cette Mutuelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical accepte cette proposition.

IX – FINANCES – REPRISE SUR PROVISION

Question présentée par M. A. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

M. BIDAUD rappelle qu'à la suite de la présentation par le Receveur Syndical d'une non-valeur de 1 047 915,74 € concernant la créance détenue par le SICTOM sur la société LITWIN du fait d'une condamnation judiciaire de cette dernière suite à la défaillance de l'aérocondenseur de l'UVEOM de Bayet (cf question n° 4 du présent rapport de présentation), il est proposé au Comité Syndical d'opérer, conformément aux règles édictées par la nomenclature budgétaire et comptable M14, une reprise sur la provision d'un même montant qui avait été constituée à cette effet suite au placement de la société LITWIN en redressement judiciaire.

Cette reprise sur provision intégrée à la Décision Modificative n°2 présentée ci-avant permettra de financer intégralement les écritures de non-valeur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical accepte cette reprise sur provision d'un montant de 1 047 915,74 €.

X – FINANCES - EMPRUNTS STRUCTURES - PROVISIONNEMENT REGLEMENTAIRE - ACTUALISATION

Question présentée par M. C. VALERO – Directeur Général des Services

A la demande du Président, M. VALERO rappelle au Comité que par délibération du 14 octobre 2013 et suivant en cela une recommandation du Conseil de normalisation des comptes publics, il a décidé de mettre en place un dispositif de provisionnement bilanciel non budgétaire du risque encouru par le SICTOM SUD ALLIER en matière de taux d'intérêt de ses emprunts structurés. Il s'agit là d'un dispositif technique d'une provision « affichée » mais non « financée » en l'intégrant dans les annexes budgétaires au titre des engagements hors bilan.

Sont donc concernés les deux emprunts structurés gérés actuellement par la SFIL et dont les intérêts sont calculés en référence à la parité EURO / CHF.

Contrairement à l'année dernière, l'emprunt DEXIA CL dont les intérêts sont calculés en référence à un écart de pentes n'est plus concerné puisqu'il a donné lieu à un protocole transactionnel avec DEXIA (cf question N° 13 du dernier Comité Syndical) et à un refinancement (cf décision 1/03112014 du Président présentée ci-avant).

Pour mémoire M. VALERO précise que la méthode de calcul préconisée consiste à faire apparaître, le cas échéant, le risque de devoir payer un taux d'intérêt dégradé sur les emprunts en question en comparant le coût estimé et anticipé des intérêts contractuels et celui que la Collectivité aurait dû payer si elle avait contracté le même prêt à taux fixe.

Cette provision doit être actualisée annuellement – à la hausse ou à la baisse – en fonction des conditions de marché.

CALCUL DE LA PROVISION

↳ Éléments de calcul :

- Taux fixe de référence de l'année de signature des 3 prêts (2006) : 4,25% pour des prêts de 20 ans

- Taux anticipé concernant les prêts basés sur la parité EUR/CHF (source Finance Active au 10/11/2014) – **attention changement de méthode de calcul par rapport à 2013. Cette estimation est calculée de façon dynamique en tenant compte des anticipés de marché de chaque année de 2015 à 2027 alors qu'en 2013, le taux estimé avait été figé à 10,4662% pour toutes les échéances des prêts.**
- Base de calcul contractuelle des intérêts : nb de jours exact/360
- Calcul de la provision sur les échéances comprises entre le 1^{er} janvier 2015 et la dernière échéance des prêts considérés avec actualisation annuelle décomptée à partir du 01/01/N+1

Prêt EUR / CHF MPH273382EUR (capital initial 3 M€) – échéance 1^{er} décembre

Date	CRD début de période	Taux d'intérêt estimé	Intérêts estimés	Taux d'intérêt de référence	Intérêts de référence	Montant de provision
01/12/2015	2 078 953,17 €	12,312%	259 514,98 €	4,25%	89 828,10 €	169 686,88 €
01/12/2016	1 949 930,06 €	12,4532%	246 875,83 €	4,25%	84 253,23 €	162 622,60 €
01/12/2017	1 816 391,14 €	12,6006%	232 055,25 €	4,25%	78 483,23 €	153 572,02 €
01/12/2018	1 678 178,36 €	12,7405%	216 777,27 €	4,25%	72 511,29 €	144 265,98 €
01/12/2019	1 535 128,13 €	12,8738%	200 373,40 €	4,25%	66 330,33 €	134 043,07 €
01/12/2020	1 387 071,14 €	13,0162%	183 552,48 €	4,25%	59 933,03 €	123 619,45 €
01/12/2021	1 233 832,16 €	13,1858%	164 950,85 €	4,25%	53 311,83 €	111 639,02 €
01/12/2022	1 075 229,82 €	13,3945%	146 022,26 €	4,25%	46 458,89 €	99 563,37 €
01/12/2023	911 076,40 €	13,6415%	126 010,62 €	4,25%	39 366,09 €	86 644,53 €
01/12/2024	741 177,61 €	13,9185%	104 880,31 €	4,25%	32 025,05 €	72 855,26 €
01/12/2025	565 332,36 €	14,2087%	81 442,13 €	4,25%	24 427,07 €	57 015,06 €
01/12/2026	383 332,53 €	14,5032%	56 367,73 €	4,25%	16 563,16 €	39 804,57 €
01/12/2027	194 962,71 €	14,9445%	28 737,08 €	4,25%	8 424,01 €	20 313,06 €
total			2 047 500,19 €		671 915,32 €	1 375 644,87 €

Pour rappel montant de la provision calculé en 2013 : 1 118 965,42 €

Prêt EUR / CHF MON274956EUR (capital initial 5 M€) – échéance 1^{er} avril

Date	CRD début de période	Taux d'intérêt estimé	Intérêts estimés	Taux d'intérêt de référence	Intérêts de référence	Montant de provision
01/04/2015	3 624 558,93 €	12,571%	461 973,07 €	4,25%	156 183,25 €	305 789,82 €
01/04/2016	3 399 613,12 €	12,6887%	438 555,53 €	4,25%	146 891,62 €	291 663,91 €
01/04/2017	3 166 794,21 €	12,8372%	412 172,93 €	4,25%	136 458,04 €	275 714,89 €
01/04/2018	2 925 826,64 €	12,9817%	385 096,53 €	4,25%	126 074,68 €	259 021,85 €

- SICTOM SUD ALLIER – Comité Syndical du 8 décembre 2014 -

01/04/2019	2 676 425,21 €	13,1195%	356 011,55 €	4,25%	115 327,91 €	240 683,64 €
01/04/2020	2 418 294,73 €	13,2553%	325 893,94 €	4,25%	104 490,48 €	221 403,46 €
01/04/2021	2 151 129,68 €	13,4057%	292 378,21 €	4,25%	92 692,78 €	199 685,43 €
01/04/2022	1 874 613,85 €	13,5886%	258 271,38 €	4,25%	80 777,63 €	177 493,75 €
01/04/2023	1 588 419,97 €	13,8132%	222 458,41 €	4,25%	68 445,46 €	154 012,95 €
01/04/2024	1 292 209,30 €	14,0695%	184 837,95 €	4,25%	55 834,21 €	129 003,74 €
01/04/2025	985 631,26 €	14,3555%	143 457,39 €	4,25%	42 471,12 €	100 986,27 €
01/04/2026	668 322,99 €	14,6504%	99 271,68 €	4,25%	28 798,22 €	70 473,46 €
01/04/2027	339 908,93 €	14,9445%	51 503,18 €	4,25%	14 646,77 €	36 856,41 €
total			3 634 891,75 €		1 489 992,18 €	2 492 799,57 €

Pour rappel montant de la provision calculé en 2013 : 1 950 864,76 €

Montant total de la provision ainsi affichée au titre des engagements hors bilan : 3 838 434,44 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité – une abstention – le Comité Syndical ajuste le montant de la provision bilancielle non budgétaire liée à la gestion des emprunts structurés de l'Etablissement à la somme de 3 838 434,44 €.

XI – PROVISION POUR RISQUE FINANCIER – AJUSTEMENT DE LA PROVISION LIEE A LA GESTION DES EMPRUNTS SFIL

Question présentée par M. C. VALERO – Directeur Général des Services

Dans le cadre du contentieux juridique qui oppose le SICTOM SUD ALLIER à DEXIA, à la SFIL et à la CFFL concernant la gestion de deux emprunts dits « structurés » dont la formule de calcul des intérêts est basée sur la parité EUR/CHF, M. VALERO confirme au Comité que le SICTOM a assigné ces trois établissements bancaires devant le TGI de Nanterre le 1^{er} juillet 2013 afin d'obtenir la substitution du taux contractuel par le taux d'intérêt légal.

D'autre part, il rappelle que par délibération du 14 octobre dernier, le Comité Syndical a décidé de mettre en œuvre un certain nombre de dispositions afin de préserver les intérêts de l'Etablissement dans cette affaire. Ainsi, a été décidé,

- 1/ de limiter le remboursement de chaque échéance des deux prêts en question - tant que le contentieux n'aura pas donné lieu à une décision définitive ou qu'un accord acceptable par le SICTOM SUD ALLIER n'aura pas été trouvé et signé avec cette banque –
 - o au capital dû conformément aux tableaux d'amortissements contractuels des deux prêts en question
 - o augmenté d'intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt légal applicable à la date de chaque échéance,
- 2/ de constituer une provision à chacune des échéances des prêts considérés, correspondant au montant de la différence entre les intérêts calculés conformément à l'alinéa précédent et les taux d'intérêts contractuels.

C'est donc en application de cette délibération, que l'échéance du 1^{er} décembre 2014 a été payée.

Comme pour les échéances précédentes – voir en particulier la délibération adoptée lors du Comité Syndical du 23 juin dernier – et afin de se conformer à la nomenclature M14, il est nécessaire d'adopter une délibération de régularisation afin de permettre au Receveur Syndical d'avoir une pièce justificative à l'appui de ces opérations comptables.

Il est donc proposé au Comité Syndical de valider les paiements suivants :

Capital réglé à la banque : 124 660,01 €

Intérêts réglés à la banque : 893,69 €

Intérêts provisionnés pour risque financier : 273 291,26 €

Il est rappelé au Comité Syndical que chaque échéance des prêts en question (1^{er} avril et 1^{er} décembre de chaque année) devra donner lieu à la même procédure.

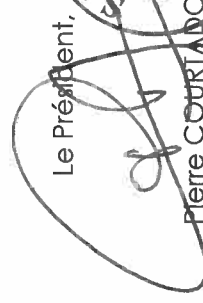
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical confirment la procédure adoptée par délibération du 14 octobre 2014 et valident les paiements effectués le 1^{er} décembre dernier par son application.

XII - QUESTIONS DIVERSES

- Dates **prévisionnelles** des Comités Syndicaux de l'année 2015 :

Dates	Sujets principaux
2 mars 2015	Débat sur les orientations budgétaires 2015
30 mars 2015	Comptes administratifs 2014 – Compte de gestion 2014 - Budgets primitifs 2015 – Actualisation provision emprunt SFIL échéance 01/04/2015
29 juin 2015	Rapport sur la qualité et le prix du service 2014 – Actualisation tarifs 2016
5 octobre 2015	Zonages et exonérations de TEOM 2016
14 décembre 2015	DM de fin d'année – Actualisation provision emprunt SFIL échéance 01/12/2015

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de l'Assemblée, leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et lève la séance à 18h50.

Le Président,

Pierre COURTY
